



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Bordeaux, le 4 DEC. 2017

Service régional de la forêt et du bois

Dossier suivi par : Jean Bernard Carreau
Tél. : 05 56 00 42 73

Courriel : jean-bernard.carreau@agriculture.gouv.fr
Objet : Appel à projet BCIAT 2017
P.J. : Avis Cellules Biomasse Préfectorales

Monsieur,

Vous avez sollicité l'ADEME pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) « innovation pour la transition écologique et énergétique ».

Les cellules régionales biomasse de Nouvelle-Aquitaine et d'Auvergne-Rhône-Alpes ont expertisé votre nouveau plan d'approvisionnement calibré à 113.000 t/an.

Vous trouverez en pièce jointe la fiche d'évaluation, que vous devrez adresser à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Au vu des nouveaux éléments présentés, votre dossier a reçu un avis favorable de la cellules biomasse préfectorales, sous réserve de la réalisation d'une étude sur l'impact des récoltes de souches et rémanents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de Région

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales*

Michel STOUMBOFF

Monsieur Pierre-Henri GAUDRIOT
Président de CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM (CIBV)
Parc Ester
7, rue Columbia
87068 Limoges

Copie : Monsieur le Préfet de la Corrèze



PREFECTURE DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de la forêt et du bois

Dossier suivi par : Jean-Bernard Carreau
Tél. : 06.33.07.21.51

Courriel : jean-bernard.carreau@agriculture.gouv.fr

Objet : Appel à projet BCIAT 2016

**CELLULES BIOMASSE PREFECTORALES
NOUVELLE AQUITAINE
et AUVERGNE-RHONE-ALPES**

FONDS CHALEUR RENOUEVABLE Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire Appel à Projets 2017

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR "Innovation pour la transition écologique et énergétique"

Conclusions d'évaluation sur le second plan d'approvisionnement (novembre 2017)

CARBON INGEN'R BUGEAT - VIAM (CIBV)

Candidature présentée par :

Pierre Henri GAUDRIOT,
Président de CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM (CIBV),
Parc Ester 7, rue Columbia
87068 Limoges,

nature du projet :

**Mise en place d'une unité de torréfaction de bois avec une chaudière
biomasse**

Le projet a fait l'objet d'une audition par les membres des Cellules Biomasse Préfectorales de Nouvelle Aquitaine et d'Auvergne-Rhône-Alpes, le 18 avril 2017, sur le site des DRAAF-DREAL de Limoges et en visioconférence, en présence de Messieurs :

- P.H. GAUDRIOT, PDG
- J. LEGUEN
- J.B. BLEHAUT

1. ANALYSE DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT INITIAL

Les 2 cellules régionales « biomasse » émettent un avis défavorable sur le plan d'approvisionnement de 200.000 tonnes/an tel qu'il est présenté, estimant qu'il ne contient pas d'éléments concrets qui permettent de qualifier les objectifs de mobilisation de rémanents d'exploitation, d'une part, et de bois ronds issus de coupes de taillis, d'autre part.

Les cellules régionales « biomasse » seront disposées à reconsidérer leur position si les modifications et compléments suivants sont apportés :

- le plan d'approvisionnement est plafonné à 100.000 tonnes par an, correspondant à une tranche opérationnelle de production de palets torréfiés, en précisant les quantités qu'il traitera en interne et celles qui feront appel à la sous-traitance.
- le porteur de projet décrira précisément les investissements matériels et immatériels qu'il envisage de réaliser en interne en indiquant un échéancier prévisionnel (engins d'abattage, de débardage, de broyage et de transport) en lien avec la montée en puissance de sa filiale Lyaudet énergie dont le développement est également à préciser et à présenter; ainsi que l'évolution des effectifs afférents.
- le porteur est appelé à fournir les lettres d'engagement qu'il envisage de solliciter auprès des exploitants forestiers susceptibles de compléter les approvisionnements en sous-traitance.
- Puisqu'une part importante des approvisionnements proviendra de rémanents et souches de coupes rases, le porteur décrira sa stratégie de prospection (animation de massifs forestiers...). Les rendements / ha devront être étayés par des données réelles.

2. EVOLUTION DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT

Des éléments ont été fournis en réponse à l'avis négatif initial, notamment par monsieur P.H. GAUDRIOT, PDG, et madame Mathilde ELIAS, chef de projet.

2.1 Structure du plan d'approvisionnement :

Le projet est recalibré à 100.000 t/an, pour la production de 46.000 t/an de palets torréfiés :

	Broyat forestier souches et rémanents	Plaquettes fo- restières	Arrachage ar- boriculture	Broyat DIB classe A	TOTAL
Bois process	57.000	38.000	5.000		100.000
Chaudière		6.000		7.000	13.000

TOTAL	57.000	44.000	5.000	7.000	113.000
%	50 %	40 %	4 %	6 %	

2.2 Mise en œuvre du plan d'approvisionnement :

La filière de la Somival, Lyaudet Ingen'R, exploitant forestier, gèrera l'approvisionnement.

Quatre entreprises de travaux forestiers fournissent des lettres d'engagement pour plaquettes forestières, souches et rémanents à hauteur de 50.000 t/an, qui correspondent à leur production actuellement non valorisée pour 39.000 t/an de souches et rémanents.

Lyaudet Ingen'R fournit un programme d'investissements pour assurer l'exploitation de 40.000 t/an restantes, ainsi que la logistique et le traitement par broyage et criblage.

Concernant la stratégie de prospection, l'entreprise recrutera 2 profils commerciaux - animateurs, qui oeuvreront avec les structures en place (CRPF, Fransylva, Adeli ...).

Un partenariat sera mis en place avec les actions locales Dynamic Bois menées par les COFOR, CBB et GCF.

2.3 Encadrement de la pratique de collecte des souches et rémanents

Le porteur de projet s'engage à établir une clé de sélection des chantiers éligibles au dessouchage et à la récolte des souches et rémanents, ainsi qu'un cahier des charges méthodologique d'intervention, prenant en compte les enjeux environnementaux et de maintien de la fertilité des sols.

Un suivi de l'évolution des caractéristiques environnementales des parcelles ayant fait l'objet d'exportation de souches et/ou de branches (stabilité et fertilité des sols ; biodiversité ...) sera mis en place, impliquant des organismes scientifiques indépendants (FCBA, INRA, IRSTEA, Université ... *).

Cette pratique concerne une surface annuelle de 250 ha.

2.4 Risques de conflit d'usage

Le territoire concerné par un rayon de 80 km autour de Bugeat présente les caractéristiques forestières suivantes (Plateaux limousins et Plateaux granitiques ouest du Massif central) :

<i>En millions de m³</i>	feuillus	résineux	total
Production biologique annuelle	1,3	1,7	3
Prélèvement annuel	0,4	1,1	1,5
Taux de prélèvement annuel	30 %	65 %	50 %

Il y a une réelle disponibilité forestière.

Il n'y a pas de conflit d'usage pour ces produits sur le territoire.

Concernant les souches, les rémanents et les bois d'arrachage de pommiers, soit ils sont mis en andains sur la parcelle exploitée pour pourrissement, occupant alors un terrain non productif ; soit ils sont mis en décharge.

3. CONCLUSION

Ces évolutions et ses précisions permettent de faire évoluer l'appréciation initiale.

Ce projet reçoit un avis favorable des Cellules Biomasse Préfectorales de Nouvelle Aquitaine et d'Auvergne-Rhône-Alpes, sous réserve de la réalisation d'une étude sur l'impact des récoltes de souches et rémanents. Celle-ci sera remise à l'ADEME et aux cellules biomasse des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Elle devra être réalisée par un organisme scientifique indépendant et compétent dans le domaine, et suivre le déroulé suivant :

- Livrable à T0+12 : "Cahier des charges du projet d'étude sur les impacts environnementaux de l'exploitation des souches et des rémanents (partenaires, protocole de suivi, budget)"
- Livrable à T0+24 : "Premiers résultats de l'étude sur les impacts environnementaux de l'exploitation des souches et des rémanents"
- Livrable à T0+36 : "Résultats de l'étude sur les impacts environnementaux de l'exploitation des souches et des rémanents".

La convention est à établir avec l'ADEME.

Le secrétariat de la Cellule Biomasse Préfectorale
de Nouvelle Aquitaine
Jean-Bernard CARREAU

* FCBA : Institut Technologique Forêt Cellulose Bois Ameublement
INRA : Institut National de recherche Agronomique
IRSTEA : Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

